

CERTIBIOCIDE «NUISIBLES» (TP14, TP18 ET TP20)

CIBLE

Agents du secteur 3D, vendeurs de produits biocides professionnels, collectivités

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation
- Identifier et évaluer les risques liés à l'utilisation des produits Biocides (santé et environnement)
- Respecter les règles d'hygiène et de prévention des risques
- Connaître les différents nuisibles ainsi que les moyens de lutte
- Connaître les alternatives aux produits biocides

MÉTHODES ET MOYENS

- Diaporamas commentés (écrit et oral)
- Questionnaires de fin de séquences (QCM)
- Contenus vidéos
- Animation questions - réponses

Durée : 3 jours soit 21h

Lieu : Formation en présentiel ou distanciel (visio)

Vérification des connaissances

QCM intermédiaire et QCM final (1h), (seuil de réussite 20/30)

Aucun prérequis

Tarif : 595€ net de taxe*

Le programme

INTRODUCTION AU CERTIBIOCIDE «NUISIBLES»

1h

- Le Contexte
- Le Certibiocide
- Périmètre d'utilisation du Certibiocide « Nuisibles »
- Les types de produits biocides
- Définitions et mots clés

RÉGLEMENTATION

2h

- Cadre réglementaire européen et français
- Arrêté Certibiocide
- Autorisation de mise sur le marché (AMM)
- Fiche technique (FT, Fiche de données de sécurité (FDS)
- Sensibilisation aux conditions de stockage et de transport

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

3h

- Risques environnementaux liés aux produits biocides
- Etiquette et informations écotoxicologiques, fiches de données de sécurité, les toxicités
- Gestion des risques, Facteurs d'aggravation
- La prévention des risques environnementaux et conséquences
- Gestion des déchets (types, obligations, traçabilité, valorisations)

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ

4h

- Risques liés aux utilisateurs de produits biocides
- Informations toxicologiques
- Analyse des dangers, des risques & des conditions d'expositions
- Mentions de danger pour la santé
- Intoxications chroniques et aiguës
- Mesures de protection : (collectives, individuelles) : avant, pendant et après l'intervention
- La formation et l'information
- Les mesures de prévention
- Conduite à tenir en cas d'accidents

LES NUISIBLES ET LA LUTTE CONTRE CES NUISIBLES

10h

1. Les insectes et les insecticides (4h)
2. Les autres vertébrés et moyens de lutte (1h)
3. Les rongeurs et les rodenticides (5h)

Les professionnels en possession du «certibiocide nuisible» n'ont pas besoin d'avoir un «certibiocide autres produits» pour acheter/utiliser/vendre des produits TP8, TP15, TP21, réservés à l'usage professionnel